

Le CPF en 2018

CPF EN HEURES
24 h / AN



Plafond : 150 heures



Le CPF en 2019

CPF EN EUROS
500 € / AN

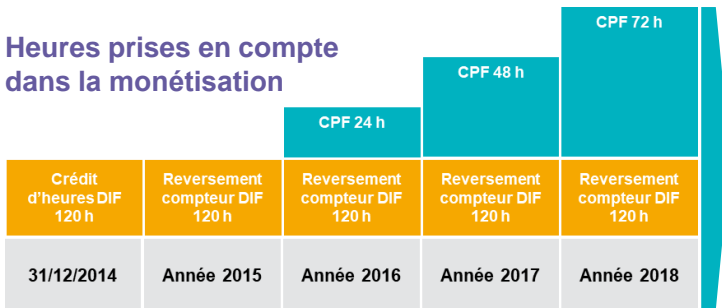
800 € pour les moins qualifiés



Plafond : 5 000 € et 8 000 € pour les moins qualifiés

MONÉTISATION DU CPF A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019

Heures prises en compte
dans la monétisation



TAUX DE CONVERSION
au 1^{er} janvier 2019
1 heure = 15 €*

**MONTANT COMPTEUR CPF
AU 01/01/2019**

2 880 €

(72 h x 15€) + (120 h x 15€)
Pour un salarié qui n'aurait jamais mobilisé son DIF ni son CPF
et qui a capitalisé ses deux compteurs à plein temps

(*) Taux de conversion défini par le décret n°2018-1153 du 14 décembre 2018

(**) Le solde d'heures DIF au 31/12/2014 sont également converties en euros et utilisables à condition d'avoir été reportées par le bénéficiaire sur son compte CPF avant le 31-12-2020

